

PREFET D'EURE-ET-LOIR

PREFECTURE

Bureau du cabinet Affaire suivie par : M™ Valérie JUNIET

Tél.: 02.37 27 70 34 Fax: 02 37 27 70 44

Mèl: valerie.juniet@eure-et-loir.gouv.fr

Chartres, le

0 1 MAR 2016

LE PREFET

à

Destinataires in fine

OBJET : Appel à projets 2016 - Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

P.J.: Fiche de cadrage relative au financement des actions de prévention de la récidive; Fiche technique sur l'emploi des crédits FIPD (hors vidéoprotection); Fiche technique relative à l'emploi des crédits FIPD (vidéoprotection); Formulaire de demande de subvention (CERFA 1256).

Le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) a pour vocation de financer des actions en adéquation avec les orientations prioritaires de la politique de prévention de la délinquance.

Celles-ci sont fixées par la stratégie nationale de prévention de la délinquance pour la période 2013-2017, publiée par circulaire du Premier Ministre en date du 4 juillet 2013.

I-Les priorités d'emploi 2016 au niveau national :

La stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017 (accessible sur le site internet de la préfecture www.eure-et-loir.gouv.fr) précise les actions éligibles au FIPD :

- la prévention des jeunes exposés à la délinquance (prévention de la récidive, en particulier les actions en matière d'insertion socioprofessionnelle, avec une approche de suivi individualisé);
- la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes :
- l'amélioration de la tranquillité publique (prévention situationnelle, vidéoprotection).

Par ailleurs, le plan de stratégie nationale précise les territoires prioritaires concernés par le financement des actions de prévention de la délinquance (ZSP et quartiers prioritaires de la politique de la ville).

Ces orientations demeurent prioritaires en 2016.

En outre, dans le cadre du plan de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes, un abondement des crédits FIPD permet de soutenir les actions de prévention de la radicalisation.



vendredi : 9h00-12h00 / 13h00-16h00

II-La définition d'actions ciblées en Eure-et-Loir :

Les orientations locales inscrites dans le plan départemental de prévention de la délinquance 2014-2017 apportent un éclairage complémentaire afin de définir des actions concrètes répondant aux besoins locaux (accessible sur le site internet de la préfecture www.eure-et-loir.gouv.fr).

De plus, sur la base des orientations nationales, des fiches de cadrage sont jointes en annexe, relatives aux actions de prévention de la récidive, à l'emploi du FIPD (hors vidéoprotection) et l'emploi du FIPD (vidéoprotection).

III-Les modalités pratiques :

Les actions subventionnées doivent être réalisées au cours de l'année de financement, soit entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016.

Le taux de subvention applicable au titre du FIPD hors vidéoprotection ne peut dépasser 80 % du coût de chaque projet, mais la limite d'au moins 50 % de cofinancement doit être recherché systèmatiquement.

En effet, le FIPD permet d'impulser une dynamique au démarrage d'une action et un soutien financier le temps de finaliser la pérennisation.

Aussi, au-delà de la première année, un taux de dégressivité peut être appliqué. Il convient, en conséquence, que les porteurs de projets recherchent dès à présent des partenariats et des cofinancements (à minima 50%).

Par ailleurs, les demandes de renouvellement de subvention qui ne seront pas accompagnées des bilans de l'année précédente (pages 6-1 à 6-3 du CERFA 1256) seront considérées comme incomplètes et ne seront pas enregistrées. L'évaluation de l'action doit comporter des données qualitatives et quantitatives relatives au public bénéficiaire. Sur le même principe, la demande de subvention devra proposer un dispositif d'évaluation.

Le formulaire devra être retourné une fois complété et accompagné des pièces justificatives (annexe 5 du formulaire) avant la date limite de dépôt des dossiers qui est fixée au <u>28 mars 2016</u>.

Un comité départemental d'instruction présidé par mon directeur de cabinet se réunira après la clôture de l'appel à projets. Les avis de Monsieur le Procureur de la République et des services de l'État compétents seront requis.

La médiatisation des actions retenues, quelle qu'en soit sa forme, devra préciser la participation financière de l'État au projet.

Enfin,s'agissant du volet vidéoprotection, les dossiers complets et présentés préalablement en commission d'autorisation départementale seront examinés selon la date d'arrivée à la mission de développement de la vidéoprotection selon le calendrier ci-dessous et au plus tard :

- deuxième quinzaine de mai pour tous les projets complets déposés au plus tard le 15 avril 2016,
- première semaine d'octobre pour tous les projets complets déposés au plus tard le 9 septembre 2016.

Nicolas QUILLET

Destinataires TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE CHARTRES 3 rue Saint Jacques 28000 CHARTRES CONSEIL DEPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR 1 place Châtelet 28026 CHARTRES Cedex MESDAMES ET MESSIEURS LES MAIRES DU DEPARTEMENT Sous-couvert des Sous-préfets d'arrondissement MESDAMES ET MESSIEURS LES PRESIDENTS DE CLSPD QU CISPD CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE 9 rue Messe 28300 CHAMPHOL DIRECTION ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE D'EURE-ET-LOIR 15 Place de la République 28019 CHARTRES Cedex PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE - DIRECTION TERRITORIALE 50 rue Gabriel Péri 28019 CHARTRES CEDEX SERVICE PENITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION D'EURE-ET-LOIR (SPIP) 15 rue de la Couronne 28000 CHARTRES CENTRE DE DETENTION DE CHATEAUDUN Route d'Orléans 28200 CHATEAUDUN ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANT A L'ADULTE (ADSEA) 35 avenue de la Paix 28300 LEVES AVIEL 5 rue du Docteur Gibert 28000 CHARTRES UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES 6 rue Charles Coulombs 28000 CHARTRES CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES D'EURE-ET-LOIR 10 rue Charles Victor Garola 28000 CHARTRES Mesdames et Messieurs les bailleurs sociaux MISSION LOCALE DE CHARTRES 2 rue de Normandie 28110 LUCE MISSION LOCALE OUEST ET SUD EURE-ET-LOIR (MILOS) 1 rue des Empereurs 28200 CHATEAUDUN MISSION LOCALE DE DREUX ET SON ARRONDISSEMENT 7 rue Henri Dunant 28100 DREUX ACADEMIE DE BOXE CITOYENNE Maire de Quartier des Rochelles 10 rue Louis Barthou 28100 DREUX ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES (ALCV) 11 rue Taine **75012 PARIS** FEDERATION ŒUVRES LAIQUES EURE-ET-LOIR (FOL 28) 10 avenue de Bretagne 28300 MAINVILLIERS

MEDIACTION 35 rue de Malvoisine 45800 SAINT JEAN DE BRAYE COMPAGNIE MASQUARADES 37/39 allée du Closeau 93160 NOISY LE GRAND ASSOCIATION LESSCALE 20 rue Albert Brossard 28100 LUCE ASSOCIATION DIAGRAMA Chemin de Comteville 28100 DREUX ASSOEDY 2 rue du Pont Colbert 78000 VERSAILLES CIDFF 1 rue Saint Martin au Val Abbaye Saint Brice 28000 CHARTRES CHATEAU DES VAUX Responsable Animation & Evènements CS90002 St Maurice St Germain **28240 LA LOUPE** PLANNING FAMILIAL CSE de Mainvilliers 137 avenue de la résistance 28300 MAINVILLIERS CESEL Hôtel Dieu 34 rue du docteur Maunoury BP 30 407 28018 CHARTRES Cedex RADIO TROIS VALLEES (RTV) 41 rue du Lièvre d'Or 28100 DREUX ASSOCIATION CULTURELLE SPORTIVE DREUX FOOTBALL 14 place des Oriels 28100 DREUX ASSOCIATION SOCIOCULTURELLE SPORTIVE DU CENTRE DE DETENTION DE CHATEAUDUN Centre de détention 28205 CHATEAUDUN MOUVEMENT DU NID 39 rue Saint Marceau 45100 ORLEANS AMITIE INTERNATIONALE DROUAISE 41 rue du Lièvre d'Or 28100 DREUX CENTRE CONTRE LES MANIPULATIONS MENTALES (CCMM) 3 rue Lespagnol 75020 PARIS ASSOCIATION AFIDA 28A boulevard de l'Europe 28100 DREUX ADDICTO CENTRE 1 rue Sainte Anne 45000 ORLEANS Copie : Monsieur le Procureur de la république près le TGI Copie: Monsieur le Lieutenant-colonel commandant le Groupement de Gendarmerie d'Eure-et-Loir Copie : Monsieur le Commissaire Divisionnaire Directeur Départemental de la Sécurité Publique Copie : Madame et Monsieur les Délégués du Préfet

Copie: Monsieur le Directeur de la DDCSPP